Collège PABLO CASALS

Règlement de consultation

Objet : Organisation de voyages scolaires au profit d’élèves collégiens

Marché Public à Procédure Adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures.

Article 1 — Identification de l’organisme qui passe le marché

Collège Pablo Casals– Établissement public local d’Enseignement

Pouvoir adjudicateur représenté par M. ALMAR Lucien – Principal

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires à la remise

de l’offre, les candidats pourront s’adresser à :

Service Intendance

Mme KUHN Adjointe Gestionnaire

Tél : 04.68.50.95.41

Email : [gest.0660521h@ac-montpellier.fr](mailto:gest.0660521h@ac-montpellier.fr)

Article 2 — Objet de la consultation :

Marché à procédure adaptée portant sur l’organisation de quatre voyages scolaires et de

un échange linguistique sur l’année 2019 chacun représentant un lot :

1. Voyage Delta de l'Ebre en avril pour 45 élèves et quatre accompagnateurs sur 4 jours

Hébergement en auberge de jeunesse

jour 1

départ du collège de Cabestany à 7h 45

Route pour Tarragone et visite de la ville

Nuitée à Delta de l'Ebre

Jour 2

Visite de Corbera d'Ebre et son musée

Visite écomusée et promenade en bateau

Nuitée

Jour 3

Pas de déplacement

Jour 4

Journée au Parc Port Aventura avec un départ du parc à 17h30

Arrivée au Collège pour 22h30

2. Voyage à Nimes en mai pour 40 élèves et trois accompagnateurs sur 3 jours

Jour 1

Départ du collège à 6h30 direction le Pont du Gard et de son musée

Départ pour Nimes pour faire une visite de la ville : les arènes avec audio guides, maison carrée avec le film "Nemausus, la naissance de Nimes", les jardins de la fontaine avec la tour Magne et le temple de Diane.

Installation diner et nuit dans la région d'Arles ou d'Avignon

Jour 2

Petit déjeuner, départ pour Arles avec un accès libre aux sites antiques de la ville : les Alyscamps, les Cryptoportiques, l'Amphithéâtre, le Théâtre Antique, les Thermes de Constantin.

Déjeuner

Au sein des arènes d'Arles, animation autour des Ludi et gladiateur romains

Diner et nuit à l'hôtel

Jour 3 :

Petit déjeuner puis départ pour Vaison la romaine avec visite libre des sites antiques et du musée archéologique.

Après le déjeuner visite audioguidée du Théâtre antique d'Orange, puis arrêt à l'Arc de Triomphe.

Départ en fin d'après-midi avec arrivée en soirée.

3. Voyage à Port Leucate pour 12 élèves et deux accompagnateurs sur 2 jours en juin.

Jour 1

Heure de départ non définie

Séance de voile à la base de la Marina à Port Leucate pour les élèves ayant le brevet 25m ou séance de char à voile à la base de Leucate La Franqui

L'après-midi Pèche à pied

Repas

Veillée collective.

Jour 2

Séance de voile à la base de la Marina à Port Leucate pour les élèves ayant le brevet 25m ou séance de char à voile à la base de Leucate La Franqui

Repas et départ en début d'après-midi.

4. Voyage à Tolède pour 48 élèves et 4 adultes du 15 au 20 avril

hébergement en famille

Jour 1 départ du collège à 8h pour une arrivée à Tolède à 20h

Jour 2

Départ avec panier repas pour la journée avec visite de Tolède en autocar le matin, de la Mezquita del Cristo de la Luz.

Après-midi visite de la Sinagoga Santa Maria de la Blanca, du monastère San Juan de los Reyes et de El bano de la Cava.

Jour 3

Départ avec panier repas, visite du musée de la maison de Cervantes, puis de la ville de Consuegra avec accès au château et découverte des dix moulins à vent.

Après-midi retour à Esquivias pour une visite libre de la fabrique d'huile d'olive.

Jour 4

Avec panier repas, visite du Musée de Greco et de l'église Santo Tome

Après-midi visite de la cathédrale.

Jour 5

Départ avec panier repas pour Madrid avec visite du jardin botanique de la gare, du musée Reina Sofia

L'après-midi promenade parc El Retiro et visite du musée Prado avec parcours didactique.

Départ pour la France vers 19h30

Jour 6

Arrivée au collège à 7h30.

5. Echange Réus pour 50 élèves et cinq accompagnateurs dont 25 élèves et trois accompagnateurs du collège avec :

- Phase 1 : hébergement des accompagnateurs espagnols et du chauffeur de bus espagnol

Venue des correspondants du 3/04 au 6/04. Pendant, leur séjour les élèves de Reus sont hébergés par leur correspondant. Les accompagnateurs espagnols devront être hébergés avec le chauffeur espagnol.

- Phase 2 : transport des élèves et accompagnateurs en direction de Reus et transports de tous les élèves de l'échange et accompagnateurs pour les visites sur place et alentours.

Départ des élèves de Cabestany en direction de Reus du 15/05 au 18/05. L'heure de départ et d'arrivée reste à définir ainsi que le programme de visite. Le forfait kilométrique des visites durant le voyage est de 100 km autour de Reus.

Article 3 — Conditions de la consultation :

3.1 - Mode de consultation :

Cette consultation se fera sous la forme d’un marché à procédure adaptée régi par

l’article 27 du décret du 25 mars 2016 et fera l’objet d’une publication sur le site

AJI ([www.aji-France.com](http://www.aji-France.com)).

3.2 – Le marché est composé de cinq lots :

Voir en annexe le programme des séjours et des échanges.

 Lot 1 – Voyage Delta de l'Ebre en avril pour 45 élèves et quatre accompagnateurs sur 4 jours

 Lot 2 – Voyage à Nimes en mai pour 40 élèves et trois accompagnateurs sur 3 jours

 Lot 3 – Voyage à Port Leucate pour 12 élèves et deux accompagnateurs sur 2 jours en juin

 Lot 4 – Voyage à Tolède pour 48 élèves et 4 adultes du 15 au 20 avril

 Lot 5 en deux phases – Echange Réus pour 50 élèves et cinq accompagnateurs dont 25 élèves et trois accompagnateurs du collège

3.3 - Délais d’exécution - Durée du marché

La durée du marché est fixée par l’article 4 de l’acte d’engagement du présent

marché soit six séquences de 2 à 6 jours.

3.4 - Délai de validité des offres :

Il est possible de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours ; il court à compter de la date

limite fixée pour la remise des offres.

Le délai de validité des offres est le délai durant lequel les candidats ne peuvent

retirer ou modifier leur offre à leur seule initiative.

3.5 - Modifications de détail au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter, au plus tard 10 jours avant la

date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de

consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié

sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.6 – Prix des prestations

Le prix des prestations devra comprendre :

- Le transport en autocar grand tourisme, équipé de ceintures de sécurité ;

- Les repas et les hébergements des chauffeurs ;

- Les transports sur place ;

- Les visites prévues

- Les frais d’autoroute et de parking ;

- Les taxes éventuelles ;

- Les hébergements

- Les repas ;

- Une assurance annulation en option (joindre le détail des garanties qui

préciseront les conditions d’annulation. Les candidats indiqueront

précisément les conditions particulières de report ou d’annulation en cas

de décision ministérielle française d’interdiction des voyages scolaires à

l’étranger pendant la période prévue).

En accord avec les spécificités demandées pour chaque lot voir article 2 : objet de la consultation

3.7 – Règlement

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire (mandat

administratif) à réception de factures détaillées. Des acomptes pourront être versés

sur production de facture d’acompte.

3.8 – Dossier de consultation :

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats admis.

Il comporte :

- le présent règlement de la consultation à signer impérativement en dernière page ;

- l’annexe portant sur le programme des séjours et des échanges ;

L’offre précisera également les modalités précises de règlement du séjour

(acomptes, échéances…).

Article 4 — Présentation et contenu du dossier de candidature

L’offre qu’elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra

indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer

les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la

qualité des sous-traitants qui l’exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l’attributaire

du marché. Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant

à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs

groupements conformément à l’article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars

2016 relatif aux marchés publics ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements conformément au même

article.

4.1 - Contenu du dossier de candidature :

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et l’unité

monétaire utilisée sera l’euro. Il sera composé de :

 une déclaration sur l’honneur pour justifier qu’il n’entre dans aucun cas

d’interdiction de soumissionner à un marché public ;

 un mémoire justifiant des capacités du candidat (économiques, financières,

techniques et professionnelles) ;

 imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses

cotraitants) ;

 imprimé DC2 (déclaration du candidat) rubriques A, B, C1, C2, D, E, F, G,

H, I, J ;

 la copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire ;

 le numéro d’immatriculation au registre du commerce ou l’extrait Kbis (de

moins d’un an) ;

 la description des moyens utilisés pour la réalisation du marché ;

 l’historique du chiffre d’affaire sur les trois derniers exercices ;

Ou

o l’attestation sur l’honneur du candidat, dûment signée qu’il satisfait aux

obligations fiscales et sociales, et notamment qu’il fournit à ses salariés

des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l’article R. 3243-1

du code du travail, ou des documents équivalents ;

o l’attestation sur l’honneur de chaque candidat qu’il n’a pas fait l’objet, au

cours des cinq dernières années, d’une condamnation inscrite au bulletin

n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9,

L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail, ;



Le candidat pourra joindre toute autre pièce qu’il estime de nature à appuyer sa

candidature.

Il est rappelé que le document unique de marché européen (DUME) remplace les

documents suivants :

 une déclaration sur l’honneur pour justifier qu’il n’entre dans aucun cas

d’interdiction de soumissionner à un marché public ;

 un mémoire justifiant des capacités du candidat (économiques, financières,

techniques et professionnelles) ;

 recours aux capacités d’autres fournisseurs ou prestataires.

Un exemplaire du contrat ainsi que des conditions générales de vente sera joint au

dossier de candidature.

*Les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles auprès de l’imprimerie Nationale (service*

*Diffusion — BP 514 — Douai Cedex) ou sur le site internet www.finances.gouv.fr*

4.2 - Contenu de l’offre :

Le candidat formalisera son offre en remplissant :

 le cadre de l’offre portant sur le programme pédagogique du ou des séjours

et/ou des échanges ;

 le règlement de consultation, signés.

Seuls les documents joints pourront servir de base à l’offre du candidat.

Les variantes sont acceptées.

Article 5 — Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants, notés selon le

barème suivant :

 du prix global de la prestation du séjour /7 ;

 de la conformité de l’offre par rapport au descriptif pédagogique demandé ou de la qualité des variantes proposées /6 ;

 de la qualité des services proposés /7 (formation des conducteurs et entretien

régulier des véhicules-fournir une attestation sur l’honneur justifiant du respect

des obligations légales dans ce domaine, équipement obligatoire de ceintures de

sécurité pour les usagers).

Le lot sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note sur 20 points en fonction

du barème annoncé. En cas d’égalité, c’est l’entreprise qui fera l’offre financière la

moins élevée qui se verra attribuer le marché.

Article 6 — Conditions d’attribution du marché

Attention dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur

(envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ), le candidat dont l’offre aura

été retenue a l’obligation de produire les certificats attestant qu’il satisfait à ses

obligations sociales et fiscales (certificats fiscaux 3666 volets 1, 2 et 3 ainsi que le

certificat de versement des cotisations URSSAF valables pour la dernière année fiscale

clôturée).

Si le candidat ne satisfait pas à cette demande, son offre est écartée au profit du candidat

suivant dans le classement des offres.

Le Pouvoir Adjudicateur représenté par le chef d’Etablissement attribuera le marché

conformément aux critères énoncés à l’article du présent règlement, par le retour de l’acte

d’engagement.

Article 7 — Condition d’envoi du dossier de candidature :

Le dossier remis par le candidat devra obligatoirement être placé sous pli cacheté

transmis par lettre postale ou remis contre récépissé à :

Collège Pablo Casals

Service Intendance - Consultation Voyages et Échanges

8 rue Jules Ferry

66330 Cabestany

Avant le 16 novembre à 12 heures

Les offres qui parviendront après la date et l’heure mentionnées ne seront pas retenues.